



Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement
Cycle de Suivi 2018

DOCUMENT TECHNIQUE D'ACCOMPAGNEMENT

Ce document est complémentaire au guide de suivi 2018

Pour référence seulement

Summary:

Ce document technique d'accompagnement fournit des détails sur la manière dont les différents indicateurs de suivi du Partenariat mondial sont calculés.

Ce document est complémentaire au guide de suivi 2018, disponible sur le website www.effectivecooperation.org/2018monitoring

Ce document technique est **pour référence seulement**. Le « *Excel de pays* » effectue des calculs automatiques pour tous les indicateurs contenus dans ce document.

Indicateur 1a : Les partenaires du développement utilisent les cadres de résultats dirigés par les pays (ODD 17.15.1)

Les quatre (4) sous-indicateurs générés par l'évaluation du niveau du programme (module 2) sont calculés comme suit :

Indicateur 1a.1 Alignement au niveau des objectifs : le pourcentage des interventions de développement dont les objectifs sont tirés des cadres de résultats dirigés par les pays.

Pour chaque pays partenaire/partenaire du développement, l'indicateur est calculé en divisant le nombre d'interventions qui tirent leurs objectifs des outils de planification nationaux par le nombre total d'interventions.

$$= 100 \times \frac{\text{Nbr. de } Q^{P7} = \text{« oui »}}{\text{Nbr. d'interventions}}$$

Indicateur 1a.2. Alignement au niveau des résultats : le pourcentage des indicateurs de résultats contenus dans les interventions de développement qui sont tirés des cadres de résultats dirigés par les pays.

L'indicateur est calculé comme suit :

1. Pour chaque intervention : le nombre d'indicateurs de résultats compris dans le cadre de résultats de l'intervention qui sont tirés des cadres de résultats gouvernementaux existants divisé par le nombre total d'indicateurs de résultats de l'intervention.

$$= 100 \times \frac{Q^{P9a}}{Q^{P9}}$$

2. On obtient l'indicateur pour chaque pays partenaire et partenaire du développement en calculant la moyenne des valeurs obtenues pour chaque intervention.

Indicateur 1a.3. Alignement au niveau du suivi et des statistiques : le pourcentage des indicateurs de résultats dont on effectuera le suivi en utilisant les sources et les systèmes de suivi gouvernementaux.

L'indicateur est calculé de la manière suivante :

1. Pour chaque intervention : le nombre d'indicateurs de résultats compris dans le cadre de résultats de l'intervention qui seront rapportés en ayant recours à des sources d'informations directement fournies par les systèmes de suivi gouvernementaux ou les services statistiques nationaux existants, divisé par le nombre total d'indicateurs de résultats inclus dans le cadre de résultats de l'intervention.

$$= 100 \times \frac{Q^{P9b}}{Q^{P9}}$$

2. On obtient l'indicateur pour chaque pays partenaire et partenaire du développement en calculant la moyenne des valeurs obtenues pour chaque intervention

Indicateur 1a.4. Pourcentage des nouvelles interventions qui prévoient une évaluation finale avec l'implication du gouvernement.

Pour chaque pays partenaire et partenaire du développement, l'indicateur est calculé en divisant le nombre d'interventions avec la participation du gouvernement à l'évaluation finale par le nombre total d'interventions qui prévoient une évaluation finale.

$$100 \times \frac{\text{nbr. de } Q^P 10 a = \text{« 2 », « 3 », « 4 »}}{(\text{nbr. de } Q^P 10 = \text{« oui »})}$$

Où 2 = le gouvernement définit le champ de l'évaluation ; 3 = le gouvernement contribuera au financement et à l'évaluation ; 4 = le gouvernement définit le champ de l'évaluation et contribuera au financement et à l'évaluation.

L'ensemble des quatre (4) sous-indicateurs sont agrégés pour que les pays partenaires et les partenaires du développement puissent fournir une moyenne globale. Ces moyennes ne sont pas pondérées car les partenaires du développement devraient utiliser les cadres de résultats dirigés par les pays pour toutes les interventions, indépendamment du nombre ou de l'importance des interventions.

L'indicateur ODD 17.15.1 « Mesure dans laquelle les acteurs de la coopération pour le développement ont recours aux cadres de résultats et outils de planification nationaux est calculé en faisant la moyenne des trois estimations » :

$$= 100 \times \frac{1a.1 + 1a.2 + 1a.3}{3}$$

Indicateur 1b : Les pays renforcent leurs cadres de résultats nationaux

La méthode des scores (ou d'évaluation par score ou scorage) de l'indicateur 1b est la suivante :

1. Tout d'abord, elle attribue un (1) point à chacun des sous-éléments qui a été pleinement satisfait ou un score calculé au prorata si des éléments sont manquants.
2. Le score de chacun des quatre critères généraux est obtenu en calculant la moyenne des scores individuels de chaque sous-élément, exprimé en pourcentage. Au fur et à mesure que les pays renforcent la fonction spécifique, le score approche les 100 pour cent.
3. Le score global de l'indicateur est obtenu en calculant la moyenne des scores des 11 sous-éléments, exprimé en pourcentage. Au fur et à mesure que les pays renforcent et maintiennent ces *Building Blocks*, l'indicateur approche les 100 pour cent.

Lors de l'attribution des scores à chaque sous-élément (étape n° 1), les règles suivantes s'appliquent :

Question	Méthode des scores pour chaque sous-élément/question
Q1	<p>1 point – Une stratégie nationale de développement ou un plan stratégique gouvernemental est en place</p> <p>0.5 point – Une stratégie nationale de développement ou un plan stratégique gouvernemental est en cours de préparation</p> <p>0 point – Aucune stratégie ou aucun plan n'est en place</p>
Q2	<p>1 point – Le parlement, la société civile, le secteur privé et les gouvernements infranationaux ont tous (au moins) été consultés</p> <p>0.75 point – (Au moins) trois des parties prenantes ci-dessus ont été consultées</p> <p>0.50 point – (Au moins) deux des parties prenantes ci-dessus ont été consultées</p> <p>0.25 point – Une seule des quatre parties prenantes ci-dessus a été consultée</p> <p>0 point – Aucune de ces quatre parties prenantes n'a été consultée</p> <p><i>Note : Les partenaires du développement sont inclus en tant qu'informations contextuelles, mais ne sont pas pris en considération dans les scores. En tant qu'organisations de développement étrangères, elles ne peuvent pas faire partie de la définition de ce qui constitue « les stratégies de développement » dirigé par l'État.</i></p>

Q3	<p>1 point – La stratégie nationale de développement ou le plan gouvernemental est accessible au public en ligne.</p> <p>0 point – Le document n'est pas accessible en ligne.</p>
Q4	<p>1 point – Les priorités, objectifs-cibles et indicateurs de développement figurent tous dans le document.</p> <p>0.75 point – Deux des trois éléments figurent dans le document, tandis que l'élément manquant (objectifs-cibles ou indicateurs) se trouve dans les stratégies et plans sectoriels.</p> <p>0.5 point – Deux des trois éléments figurent dans le document, mais l'élément manquant n'est pas disponible dans les stratégies et plans sectoriels.</p> <p>0.25 point – Un seul des trois éléments figure dans le document.</p> <p>0 point – Le document ne contient pas les priorités, objectifs-cibles ou indicateurs de développement.</p>
Q5¹	<p>1 point – Le Programme 2030/les ODD sont mentionnés dans la stratégie ou le plan gouvernemental de développement, ou des processus sont en cours pour le faire.</p> <p>0 point – Aucune mention du Programme 2030/des ODD n'est encore faite, ni de processus prévus pour le faire.</p>
Q6	<p>Stratégies sectorielles :</p> <p>0.5 point – La plupart des stratégies sectorielles sont tenues de s'aligner sur la stratégie nationale ou le plan gouvernemental, de droit et de fait.</p> <p>0.4 point – L'alignement sectoriel est supervisé et appliqué par l'autorité centrale dans la pratique, malgré l'absence d'une condition légale.</p> <p>0.3 point – Les stratégies sectorielles ont tendance à refléter au moins les priorités essentielles de la stratégie nationale ou du plan gouvernemental.</p> <p>0.15 point – Si seules, quelques stratégies sectorielles sont alignées sur la stratégie nationale ou le plan gouvernemental.</p> <p>0 point – Si les stratégies sectorielles ne sont généralement pas alignées sur la stratégie nationale ou le plan gouvernemental.</p> <p><i>En ce qui concerne les stratégies infranationales :</i></p> <p>- Utilisez la même méthode des scores que celle définie ci-dessus</p> <p>Les deux scores combinés (c'est-à-dire, sectoriel et infranational) donnent le score final de ce sous-élément.</p>
Q7	<p>1 point – Il existe des rapports réguliers sur l'état d'avancement de la stratégie nationale de développement ou le plan stratégique gouvernemental (tous les 1 à 2 ans), qui sont accessibles au public.</p> <p>0.5 point – Il existe des rapports sur l'état d'avancement, mais soit, ils ne sont pas réguliers (tous les 3 ans ou plus), SOIT ils ne sont pas accessibles au public.</p> <p>0.25 point – Il existe des rapports sur l'état d'avancement, mais ils ne sont pas réguliers (tous les 3 ans ou plus) ET ils ne sont pas accessibles au public.</p> <p>0 point – Il n'existe aucun rapport sur l'état d'avancement.</p>
Q8	<p>1 point – Une unité centrale collecte toutes les données provenant de différentes sources et produit un rapport unifié ; ou, plusieurs ministères dépeniers sont responsables de la collecte des données ; une unité centrale produit un rapport unifié.</p> <p>0.5 point – Plusieurs ministères dépeniers sont responsables de la collecte des données et de la production d'un/de rapport(s) sectoriel(s)/thématique(s).</p> <p>0.25 point – Les responsabilités de la collecte des données sont fragmentées à travers l'administration publique et seules quelques entités ont produit un/des rapport(s) sur l'état d'avancement.</p>

¹ Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 stipule que des dispositions spécifiques de suivi et d'examen des objectifs et des cibles doivent être pilotées par les pays et engagées à titre volontaire. Par conséquent, lors de la détermination du score global de l'indicateur 1b, le degré d'intégration n'a aucun effet sur les scores des pays relatifs à l'indicateur 1b, et les façons spécifiques de survenance de l'intégration ne sont pas évaluées. Par conséquent, cette question donne un point supplémentaire si les pays ont fait référence au Programme 2030 ou aux ODD dans leur stratégie nationale ou leur plan gouvernemental, indépendamment de l'approche choisie par le pays – ou, si au moins, le pays prévoit actuellement de le faire à l'avenir.

	0 point – <i>Aucun rapport sur l'état d'avancement n'a encore été produit par des entités publiques.</i>
Q9	1 point – <i>Des données du secteur public (ou données publiques) ponctuelles, régulières, exactes, disponibles pour tous les indicateurs.</i> 0.75 point – <i>Pour la plupart des indicateurs.</i> 0.5 point – <i>Mixtes/Mélangées, pour quelques indicateurs.</i> 0.25 point – <i>Très peu d'indicateurs.</i> 0 point – <i>Il n'existe aucun indicateur dans la stratégie nationale de développement ou dans le plan gouvernemental.</i>
Q10	1 point – <i>Stratégie nationale ou plan gouvernemental chiffré et les informations sont utilisées pour orienter les répartitions (ou imputations) des dépenses publiques.</i> 0.5 point – <i>La stratégie nationale ou le plan gouvernemental n'est pas chiffré mais il est utilisé pour orienter les répartitions des dépenses publiques.</i> 0 point – <i>La stratégie nationale ou le plan gouvernemental n'est pas utilisé pour orienter les répartitions des dépenses publiques, qu'il/elle soit ou non chiffré(e).</i>
Q11	1 point – <i>Le plan ou les rapports sur l'état d'avancement sont utilisés pour guider le dialogue avec les partenaires du développement sur les domaines prioritaires et les résultats, y compris sur les affectations futures au financement de la coopération pour le développement.</i> 0.5 point – <i>Le plan ou les rapports sur l'état d'avancement sont utilisés pour guider le dialogue avec les partenaires du développement sur les domaines prioritaires et les résultats.</i> 0.25 point – <i>Le plan ou les rapports sur l'état d'avancement sont utilisés pour guider le dialogue avec les partenaires du développement sur les domaines prioritaires mais pas sur les résultats.</i> 0 points – <i>Le plan ou les rapports sur l'état d'avancement ne sont pas utilisés pour guider le dialogue avec les partenaires du développement.</i>

Indicateur 2 : Les organisations de la société civile opèrent au sein d'un environnement qui maximise leur engagement et leur contribution au développement

La position d'un pays sur les différentes échelles donne des informations relatives aux éléments individuels qui sont traités. Afin de permettre une comparaison plus facile entre pays et de suivre les performances des participants au fil du temps, un score global est attribué à l'indicateur, qui rend compte de réponses divergentes possibles fournies par les coordinateurs nationaux, les points focaux des OSC et les partenaires du développement.

Dans le but de fournir des catégories qualitatives qui représentent l'environnement favorable aux OSC pour maximiser leur engagement et leur contribution au développement, il est suggéré d'avoir recours à la méthode des scores et d'agrégation suivante :

1. Score par module. Pour chaque question au sein de chaque module, la position sur l'échelle permettra de déterminer le nombre de points selon le tableau ci-dessous.

Position sur l'échelle	Points
Niveau 1	0 point
Niveau 2	1 point
Niveau 3	2 points
Niveau 4	3 points

Les divergences en matière de scores par participant seront illustrées graphiquement dans le fichier « [Excel Pays](#) ».

Maximum de points pouvant être obtenus pour chaque module

	Nombre de questions	Maximum de points possibles
Module 1	4	12
Module 2	4	12
Module 3	4	12
Module 4	4	12

Exemple du pays A

	Module 1	Module 2	Module 3	Module 4
Points obtenus	5	9	6	10
Max de points possibles	12	12	12	12
Scores standardisés	0.42	0.75	0.50	0.83

2. Score par pays. Le score moyen entre les quatre modules fournira le score final pour chaque pays (0 à 1).

	Module 1. Espace pour le dialogue avec les OSC	Module 2. Efficacité du développement des OSC	Module 3. Soutien des partenaires du développement aux OSC	Module 4. Environnement juridique et réglementaire	Indicateur 2. Environnement favorable aux OSC (score moyen des quatre modules)
Pays A	0.42	0.75	0.50	0.83	0.63
Pays B	0.08	0.20	0.56	0.58	0.36
Pays C	0.67	0.80	0.78	0.83	0.77

Les scores pour chaque module seront présentés visuellement afin de tenir compte des réponses divergentes possibles.

Les scores des pays seront répartis en quatre catégories qualitatives basées sur les fourchettes suivantes :

Fourchette de scores	Environnement favorable aux OSC et efficacité du développement
Score total de 0 à 0.20	Négligeable
Score total de 0.21 à 0.40	Faible
Score total de 0.41 à 0.60	De base
Score total de 0.61 à 0.80	Modéré
Score total de 0.81 à 1	Élevé



Indicateur 3 : Qualité du dialogue public-privé

Bien que la position d'un pays sur les différentes échelles fournisse des informations de fond portant sur les éléments individuels étant traités, elle ne permet pas une comparaison rapide et directe. Afin de suivre les performances des participants au fil du temps et de pouvoir comparer les pays, un score global est proposé pour cet indicateur.

Le concept étant mesuré par cet indicateur est la qualité du dialogue public-privé et si cette dernière contribue au développement. Les catégories qualitatives suivantes sont proposées :



Pour chaque question du module 2, la position sur l'échelle déterminera le nombre de points obtenus (énoncés dans le tableau ci-dessous). La somme des points donnera un score qui relèvera d'une catégorie qualitative.

Position sur l'échelle	Score
Niveau 1	0 point
Niveau 2	1 point
Niveau 3	2 points
Niveau 4	3 points

Qualité du dialogue public-privé	Fourchette de scores
Faible	Score total de 0 à 4
Émergente	Score total de 5 à 9
Consolidée	Score total de 10 à 13
Efficace	Score total de 14 à 18

Indicateur 4 : Des informations transparentes sur la coopération pour le développement sont accessibles au public

En ce qui concerne **l'élément de transparence au niveau mondial**, le Partenariat mondial s'appuie sur les évaluations effectuées par les secrétariats de chacun des trois systèmes : le Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE, l'Enquête sur les dépenses prévisionnelles (EDP) de l'OCDE, et le Standard de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA).

Chacune de ces évaluations de la transparence dispose de sa propre méthodologie sous-jacente distincte, par conséquent les résultats ne sont pas directement comparables entre eux et seront présentés séparément. Dans le but de faciliter l'interprétation des scores globaux pour ces trois évaluations, les partenaires du développement sont classés sur la même échelle à quatre niveaux : « excellent », « bon », « moyen » et « amélioration nécessaire ».

Comment les trois systèmes évaluent-ils la transparence ?

Les trois évaluations ont établi différents coefficients de pondération pour des dimensions spécifiques telles que la ponctualité, l'exhaustivité, la fourniture de données prévisionnelles et l'exactitude des données, selon leur pertinence à l'égard de l'utilisation de l'information.

Dimensions de transparence des trois évaluations



L'évaluation du SNPC est pondérée comme suit : « Ponctualité » (5/20) ; « Exhaustivité » (3/20) et « Exactitude » (12/20). L'évaluation de l'EDP est pondérée de la façon suivante : « Accès du public aux données de l'EDP » (1/7) ; « Ponctualité » (1/7) ; « Exhaustivité » (3/7) et « Exactitude » (2/7).

L'IITA se sert de poids égaux pour ses dimensions. Trois sous-composantes sont pondérées au sein de la dimension « Exhaustivité » : principale (50 %), financière (25 %) et prévisionnelle (25 %). Les scores de notification de l'IITA sont ajustés pour couvrir les apports financiers rapportés au moyen du barème suivant : « Excellent » : supérieur ou égal à 80 % (coefficient d'adaptation de 1) ; « Bon » : supérieur ou égal à 60 % mais inférieur à 80 % (coefficient d'adaptation de 0.8) ; « Moyen » : supérieur ou égal à 40 % mais inférieur à 60 % (coefficient d'adaptation de 0.6) ; et, « Amélioration nécessaire » : inférieur à 40 % (coefficient d'adaptation de 0,4).

Aux fins de reporting du Partenariat mondial les scores ajustés de l'IITA sont convertis selon le barème descriptif qui suit : « Excellent » (supérieur ou égal à 80 %) ; « Bon » (entre 60 et 80 %) ; « Moyen » (entre 40 et 60 %) ; et, « Amélioration nécessaire » (entre 0 et 40 %).

L'élément complémentaire au niveau des pays mesure le pourcentage de partenaires du développement fournissant une coopération pour le développement qui figurent dans le Système intégré de gestion (SIG) d'un gouvernement ou dans d'autres outils de gestion de données. La source de données élabore le reporting public du pays.

$$\text{Calcul (\%)} = 100 \frac{\text{Nombre de partenaires du développement travaillant dans le pays qui figurent dans le système intégré de gestion d'un pays ou dans d'autres outils de gestion de données}}{\text{Nombre total de partenaires du développement travaillant dans le pays}}$$

Le nombre total de partenaires du développement doit comprendre tous les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux de développement de la coopération pour le développement travaillant dans le pays, y compris la coopération Sud-Sud.

Indicateur 5a : La coopération pour le développement est prévisible – Prévisibilité annuelle

Lorsque les décaissements au secteur public sont inférieurs ou égaux à ce qui était prévu, les décaissements « comme prévu » prennent la valeur :

$$\text{Indicateur } 5a_1 (\%) = 100 \times \frac{Q^P 2}{Q^P 3}$$

Les agrégats globaux de l'Indicateur 5a₁ sont calculés en utilisant les décaissements prévus au secteur public comme la variable de pondération.

Lorsque les décaissements au secteur public sont supérieurs à ce qui était prévu, les décaissements « dépassant ceux prévus » prennent la valeur suivante :

$$\text{Indicateur } 5a_2 (\%) = 100 \times \frac{Q^P 2 - Q^P 3}{Q^P 2}$$

Les agrégats globaux de l'Indicateur 5a₂ sont calculés en utilisant les décaissements effectifs au secteur public comme la variable de pondération.

Indicateur 5b : La coopération pour le développement est prévisible – Prévisibilité à moyen terme

La valeur de l'indicateur pour un partenaire du développement « P » dans un pays donné « pi »

$$\frac{Ppi = (Q^G 1 + Q^G 2 + Q^G 3)}{3}$$

En ce qui concerne le pays « pi », pour les années 1, 2 et 3 à venir (a = 1, 2, 3), pia = moyenne respectivement de Q^{G5}, Q^{G6} et Q^{G7} pour l'ensemble des partenaires du développement, pondérée par le volume de fonds décaissés par les partenaires du développement au titre de la coopération pour le développement au cours de l'année de référence utilisée pour la question Q^{P11}.

$$pi1 = \frac{\sum_{P=1}^n (poP * Q^G 1)}{n}$$

$$pi2 = \frac{\sum_{P=1}^n (poP * Q^G 2)}{n}$$

$$pi3 = \frac{\sum_{P=1}^n (poP * Q^G 3)}{n}$$

Où poP = La pondération assignée à chaque partenaire du développement « P » sur la base des décaissements notifiés pour la question Q^{P11}

$$poP = \frac{Q^P 1 (ind 5a)}{\sum_{P=1}^n (Q^P 1 indi 5a)}$$

Notez que l'utilisation de moyennes pondérées est destinée à fournir une estimation de l'ampleur des ressources couvertes par les plans indicatifs prévisionnels de dépenses ou de mise en œuvre. Cela reflète

l'importance relative qu'un pays partenaire accorde à obtenir des informations sur les dépenses prévisionnelles de la part d'un gros partenaire par rapport à un petit partenaire du développement.

Les valeurs de l'indicateur ci-dessus pour chaque partenaire du développement et pour les pays partenaires serviront de base pour l'agrégation d'ensemble.

Indicateur 6 : La coopération pour le développement est inscrite aux budgets soumis à la surveillance parlementaire

Lorsque les fonds comptabilisés dans le budget annuel de l'État sont inférieurs ou égaux aux décaissements prévus pour le secteur public, les décaissements « comme prévu » prennent la valeur suivante :

$$\text{Indicateur } 6_1 (\%) = 100 \times \frac{Q^G 1 (\text{ind } 6)}{Q^P 3 (\text{ind } 5a)}$$

Les agrégats globaux de l'Indicateur 6₁ sont calculés en utilisant les décaissements prévus pour le secteur public comme la variable de pondération.

Lorsque les fonds inscrits au budget annuel sectoriel de l'État sont supérieurs aux décaissements prévus pour le secteur public, les décaissements « dépassant ceux prévus » prennent la valeur suivante :

$$\text{Indicateur } 6_2 (\%) = 100 \times \frac{Q^G 1 (\text{ind } 6) - Q^P 3 (\text{ind } 5a)}{Q^G 1 (\text{ind } 6)}$$

Les agrégats globaux de l'Indicateur 6₂ sont calculés en utilisant les fonds inscrits au budget annuel de l'État comme la variable de pondération.

Indicateur 7 : La redevabilité mutuelle entre les acteurs du développement est renforcée par le biais d'examens inclusifs

Un pays est considéré comme disposant d'une revue de l'évaluation mutuelle lorsqu'au moins quatre des cinq éléments ou « dimensions » clés, sont en place. Ces dimensions sont mesurées à l'aide de cinq questions précises, contenant chacune une échelle à 4 niveaux qui reflète les progrès réalisés vers un scénario idéal. Les différents niveaux prennent en compte la diversité des contextes nationaux et des dispositions de responsabilité mutuelle. Une dimension est considérée comme mise en place (c'est-à-dire présente, « oui ») lorsque la situation du pays pour ce problème particulier est la mieux décrite par le niveau 3 ou 4.

Le score global reflète le pourcentage de pays entreprenant des « évaluations mutuelles inclusives et transparentes des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements relatifs à l'efficacité de la coopération pour le développement » – c'est-à-dire des pays disposant au moins de quatre dimensions sur cinq.

La formule suivante est utilisée pour déterminer la valeur globale de cet indicateur :

$$\text{Indicateur } 7 (\% \text{ des pays partenaires}) = 100 \times \frac{N_{pi}}{N}$$

Où N_{pi} est le nombre de pays satisfaisant au moins à quatre des cinq dimensions, et, où N est le nombre total de pays participant au cycle de suivi considéré.

Indicateur 8 : Les pays disposent de systèmes qui suivent et rendent publiques les affectations destinées à l'égalité hommes-femmes et à l'autonomisation des femmes (ODD 5c)

Un pays sera considéré comme satisfaisant à chaque critère de la manière suivante :

	Exigences par critère
Un pays satisfera au Critère 1	S'il répond « Oui » à 2 questions sur 3 du Critère 1
Un pays satisfera au Critère 2	S'il répond « Oui » à 4 questions sur 7 du Critère 2
Un pays satisfera au Critère 3	S'il répond « Oui » à 2 questions sur 3 du Critère 3

Les questions au sein de chacun des critères sont pondérées à parts égales. Un pays devra satisfaire au seuil de réponses « Oui » par critère pour satisfaire à un critère.

Calcul et classification des pays

Les pays seront classés comme « Satisfait pleinement aux exigences », « S'approche des exigences » et « Ne satisfait pas aux exigences » selon les matrices suivantes (il y a 8 combinaisons possibles, cas A à H ci-dessous) :

Satisfait pleinement aux exigences			
	Critère 1	Critère 2	Critère 3
Cas A	✓	✓	✓

S'approche des exigences			
	Critère 1	Critère 2	Critère 3
Cas B	✓		
Cas C		✓	
Cas D			✓
Cas E	✓	✓	
Cas F	✓		✓
Cas G		✓	✓

Ne satisfait pas aux exigences			
	Critère 1	Critère 2	Critère 3
Cas H			

Note : Les cases « cochées » représentent les critères satisfaits ;
Les cases « non cochées » représentent les critères qui n'ont pas été satisfaits.

Parce que les trois critères sont tout aussi importants, un pays devra satisfaire aux trois pour répondre pleinement aux exigences de l'indicateur.

La méthode de calcul pour l'agrégation globale de l'indicateur 5.c.1 est déterminée comme suit :

$$\text{Indicateur 8} = \frac{(\text{Nombre de pays qui satisfont **pleinement** aux exigences}) \times 100}{\text{Nombre total de pays}}$$

Les deux pourcentages globaux de classement des pays suivants seront inclus dans le reporting :

$$\frac{(\text{Nombre de pays qui **ne satisfont pas** aux exigences}) \times 100}{\text{Nombre total de pays}}$$

$$\frac{(\text{Nombre de pays qui s'approchent des exigences}) \times 100}{\text{Nombre total de pays}}$$

Désagrégation supplémentaire par région comme suit :

$$\frac{(\text{Nombre de pays de la région } x \text{ avec le classement du pays } y) \times 100}{\text{Nombre total des pays de la région } x}$$

Où x correspond à la région de l'analyse et y fait référence au classement du pays en fonction du questionnaire.

Indicateur 9a : La qualité des systèmes de gestion des finances publiques des pays

Les neuf dimensions PEFA suivantes sont utilisées pour l'évaluation de l'Indicateur 9a :

Budget	PI 1.1 Dépenses totales exécutées
	PI 2.1 Composition des dépenses exécutées par fonction
	PI 4.1 Classification du budget
	PI 9.1 Accès public aux informations budgétaires
	PI 18.3 Calendrier d'approbation (législative) des budgets
Passation des marchés	PI 24.2 Méthodes de passation des marchés
Audit	PI 26.1 Portée de l'audit interne
	PI 30.1 Portée de l'audit et normes d'audit (externe)
Rapports financiers (Information financière)	PI 29.1 Exhaustivité des rapports financiers annuels

Pour *chaque pays*, les notes des dimensions PEFA sélectionnées provenant des deux dernières évaluations PEFA seront présentées. Les notes des dimensions PEFA vont de la note A (la plus élevée) à la note D (la plus faible).

Les pays seront classés comme ayant apporté « des améliorations importantes », « des améliorations » ou comme n'ayant apporté « aucune amélioration », en utilisant la méthode des scores suivante :

Des points seront attribués aux variations de notes des dimensions PEFA sélectionnées, comme suit :

- +1 point pour un changement positif ou pour le maintien d'une note « A » pour chaque dimension
- +0 point lorsqu'aucun changement n'a été apporté
- -1 point pour un changement négatif

Puis, les pays seront classés de la manière suivante :

- Progrès considérables = 5 points ou plus
- Quelques progrès = 1 à 4 points
- Aucun progrès d'ensemble = 0 point
- Détérioration = -9 à -1 points

Lors du reporting sur l'indicateur au niveau global, le classement-pays suivant sera fourni :

$$\frac{(\text{Nombre de pays ayant } \mathbf{progressé}) \times 100}{\text{Nombre total de pays procédant au reporting}}$$

$$\frac{(\text{Nombre de pays n'ayant } \mathbf{dans l'ensemble pas progressé}) \times 100}{\text{Nombre total de pays procédant au reporting}}$$

$$\frac{(\text{Nombre de pays indiquant } \mathbf{une détérioration}) \times 100}{\text{Nombre total de pays procédant au reporting}}$$

Où x se rapporte à la région d'analyse et y réfère au classement des pays en fonction de la méthode des scores ci-dessus.

Les neuf dimensions PEFA sélectionnées proviennent de la version la plus récente de la méthodologie PEFA, qui a été mise à jour en 2016. Toutes les évaluations PEFA depuis 2016 ont été effectuées en se servant de cette méthodologie. Cependant, les évaluations PEFA faites avant 2016, avaient été achevées à l'aide d'une version antérieure (2011) de la méthodologie. Entre les versions 2011 et 2016 des méthodologies PEFA, six des dimensions sélectionnées sont indirectement comparables et trois des dimensions sélectionnées ne sont pas comparables. Les dimensions non comparables sont PI 9.1, 24.2 PI et PI 30.1 (liées aux questions 4, 6 et 9 du questionnaire du Partenariat mondial pour cet indicateur).

Dans les cas où les deux scores ont été calculés en utilisant la méthodologie PEFA 2011 antérieure, les dimensions, couvrant les mêmes domaines thématiques seront utilisées.² Dans les cas où l'une des évaluations PEFA a été effectuée à l'aide de la méthodologie de 2011 et l'autre à l'aide de la méthodologie de 2016, les dimensions de la méthodologie PEFA 2016 seront utilisées pour la situation actuelle, alors que l'indice d'évolution sera calculé en fonction de l'annexe supplémentaire [sur la comparaison au fil du temps, en utilisant les dimensions correspondantes de la méthodologie PEFA 2011](#).

Dans les cas où une seule évaluation PEFA a été effectuée, les données actualisées peuvent être collectées pour les dimensions sélectionnées par le biais du questionnaire.

Indicateur 9b : Les partenaires du développement utilisent les systèmes nationaux

Au niveau des pays, cet indicateur est calculé en utilisant la formule suivante «

$$\text{Indicateur 9b (\%)} = 100 \times \frac{\frac{1}{4}(Q^P 1 + Q^P 2 + Q^P 3 + Q^P 4)}{Q^P 2 (\text{ind } 5a)}$$

Le même calcul est fait pour les partenaires du développement, pris individuellement dans chaque pays. Au niveau global, les partenaires du développement peuvent calculer leur score global en additionnant les quatre dimensions, telles que rapportées dans tous les pays, et en divisant la somme par le montant total décaissé au secteur public des pays partenaires. Cela permettra de donner une moyenne [pondérée] de l'utilisation des systèmes nationaux au titre du programme de coopération pour le développement.

² En se servant de la méthodologie 2011, les notes des dimensions PEFA suivantes doivent être rapportées : 1.1, 2.1, 5.1, 10.1, 27.3, 19.2, 21.1, 25.1 et 26.1.

Indicateur 10 : L'aide est déliée

Cet indicateur utilise les informations les plus récentes disponibles dans le Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE, qui sont auto-déclarées par les membres du Comité d'aide au développement (CAD) et validées rigoureusement par les statisticiens de la Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE. Les résultats ne sont pas disponibles pour les partenaires du développement qui ne transmettent pas de données au CAD.

L'indicateur est calculé en divisant le montant des engagements d'APD déliés par le montant total des engagements d'APD. Dans le [fichier Excel « Pays »](#), les chiffres sont ventilés par pays partenaire et partenaire du développement et excluent les frais administratifs des partenaires du développement ainsi que les dépenses afférentes aux réfugiés dans les pays donateurs. Les montants sont fournis en prix courants. Vous trouverez [ici](#) la méthodologie sous-jacente du CAD.